

**Fiche de données de sécurité**  
**conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)**

**SCHWEIZER-EFFAX** since 1906



**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

**RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise**

**1.1 Identificateur de produit**

HEY Tex Impra  
Identifiant unique de formulation (UFI) : 4GFE-2KM2-VW16-DFUJ

**1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

**Utilisations identifiées pertinentes**

Produits d'imprégnation pour le finissage des produits textiles et en cuir

**1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

**Fournisseur**

Schweizer-Effax GmbH

**Rue :** Westring 24

**Code postal/Lieu :** 48356 Nordwalde

**Pays :** Deutschland

**Téléphone :** +49 2573 9373-0

**Télécopie :** +49 2573 9373-73

**Contact pour informations :** info@schweizer-effax.de  
www.schweizer-effax.de

**1.4 Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'urgence France, 24 h: numéro ORFILA (INRS) : + 33 (0)1 45 42 59 59

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7.

**RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

**2.1 Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

Aerosol 1 ; H229 - Aérosols : Catégorie 1 ; Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

Aerosol 1 ; H222 - Aérosols : Catégorie 1 ; Aérosol extrêmement inflammable.

Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.

STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 ; H412 - Danger pour l'environnement aquatique : Chronique 3 ; Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**Indications diverses**

Le produit est équipé d'un pulvérisateur cacheté.

**2.2 Éléments d'étiquetage**

**Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]**

**Pictogrammes des risques**



# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



Nom commercial du produit : HEY Tex Impra  
Mise à jour : 07.10.2024  
Date d'édition : 22.09.2025

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)

## Mention d'avertissement

Danger

## Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Hydrocarbures, C6-C7, n-alkanes, isoalcanes, cycliques, < 5% n-hexane

## Mentions de danger

H222	Aérosol extrêmement inflammable.
H229	Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## Conseils de prudence

P102	Conserver hors de la portée des enfants.
P101	En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.
P210	Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P211	Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.
P251	Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.
P271	Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P305+P351+P338	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P410+P412	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F.
P501	Éliminer le contenu/récipient sous observation des prescriptions locales officielles.

## Informations supplémentaires sur les dangers

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3 Autres dangers

### Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

### Effets nocifs possibles sur l'environnement

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

## RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

### 3.2 Mélanges

#### Composants dangereux

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471843-XXXX ; N°CE : 927-241-2

Poids : ≥ 70 - < 75 %  
Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 3 ; H226 Asp. Tox. 1 ; H304 STOT SE 3 ; H336 Aquatic Chronic 3 ; H412 EUH066

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-0000 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Poids : ≥ 15 - < 20 %

# Fiche de données de sécurité

## conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336  
Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475515-33  
; N°CE : 921-024-6

Poids : ≥ 5 - < 10 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Asp. Tox. 1 ; H304 Skin Irrit. 2 ; H315 STOT SE 3 ; H336  
Aquatic Chronic 2 ; H411

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

Poids : ≥ 1 - < 5 %

Classification 1272/2008 [CLP] : Flam. Liq. 2 ; H225 Eye Irrit. 2 ; H319 STOT SE 3 ; H336 EUH066

### Indications diverses

Pour le texte complet des mentions de danger et des mentions de danger de l'UE, voir SECTION 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

#### Remarques générales

En cas de doute ou s'il y a des symptômes, demander un conseil médical.

#### En cas d'inhalation

En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin. Transporter la victime à l'air libre, la protéger par une couverture et la maintenir immobile.

#### En cas de contact avec la peau

En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Se laver immédiatement avec: Eau et savon

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologue.

#### En cas d'ingestion

Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau. NE PAS faire vomir. Demander immédiatement un avis médical (Centre antipoison).

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

#### Symptômes

Les symptômes et effets connus importants ou plus importants sont décrits dans l'étiquetage SGH du produit (voir section 2) et dans la section 11 (Informations toxicologiques). Les symptômes et/ou effets (supplémentaires) ne sont pas encore connus.

D'après notre expérience, aucun danger particulier n'est à prévoir si le produit est manipulé correctement et utilisé comme prévu.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Les symptômes (décontamination, fonctions vitales), aucun antidote spécifique connu.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

Mousse , Dioxyde de carbone (CO2) , Extincteur à sec , Sable , Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant

#### Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit , Jet d'eau de forte puissance

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



Nom commercial du produit : HEY Tex Impra  
Mise à jour : 07.10.2024  
Date d'édition : 22.09.2025

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

## 5.3 Conseils aux pompiers

### Equipement spécial de protection en cas d'incendie

Combinaison complète de protection, Utiliser un appareil de protection respiratoire approprié.

## 5.4 Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Assurer une aération suffisante. Voir les mesures de protection aux points 7 et 8. Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Bien nettoyer les surfaces contaminées. Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

### 6.4 Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir rubrique 7

Protection individuelle: voir rubrique 8

Evacuation: voir rubrique 13

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants: Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

#### Mesures de protection

##### Mesures de lutte contre l'incendie

Mesures usuelles de la prévention d'incendie. Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver le récipient bien fermé.

Protéger contre Radiations UV/rayonnement solaire, Forte chaleur.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver le récipient bien fermé.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Observer le mode d'emploi. voir section 1.2

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1 Paramètres de contrôle

#### Valeurs de référence DNEL/PNEC

##### DNEL/DMEL

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques

Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Consommateur)

Voie d'exposition : Dermique

Fréquence d'exposition : À long terme

# Fiche de données de

## sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Valeur limite :	> 5000 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	> 4951 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	> 5000 mg/kg
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Industriel)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	> 49510 mg/kg
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0	
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	89 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	319 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Par voie orale
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	26 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	500 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Salarié)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	888 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; N°CAS : 108-21-4	
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	168 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Inhalation
Fréquence d'exposition :	À court terme
Valeur limite :	335 mg/m <sup>3</sup>
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Dermique
Fréquence d'exposition :	À long terme
Valeur limite :	16 mg/kg
Facteur d'évaluation :	jour(s)
Type de valeur limite :	DNEL/DMEL (Consommateur)
Voie d'exposition :	Par voie orale

# Fiche de données de

## sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 16 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 275 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Inhalation  
Fréquence d'exposition : À court terme  
Valeur limite : 558 mg/m<sup>3</sup>  
Type de valeur limite : DNEL/DMEL (Salarié)  
Voie d'exposition : Dermique  
Fréquence d'exposition : À long terme  
Valeur limite : 27 mg/kg  
Facteur d'évaluation : jour(s)

### PNEC

PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 140,9 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 552 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Terre)  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur limite : 28 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Intoxication secondaire)  
Valeur limite : 160 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 2251 mg/l

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; N°CAS : 108-21-4

Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau douce)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 0,22 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, libération temporaire)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 1,1 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Eaux, Eau de mer)  
Voie d'exposition : Eau (Y compris la station d'épuration)  
Valeur limite : 0,022 mg/l  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau douce)  
Valeur limite : 1,25 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Sédiment, eau de mer)  
Valeur limite : 0,125 mg/kg  
Type de valeur limite : PNEC (Station d'épuration)  
Voie d'exposition : Terre  
Valeur limite : 0,35 mg/kg

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



Nom commercial du produit : HEY Tex Impra  
Mise à jour : 07.10.2024  
Date d'édition : 22.09.2025

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

## 8.2 Contrôles de l'exposition

### Protection individuelle

Utiliser un équipement de protection personnel.

### Protection yeux/visage



Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

### Protection de la peau

#### Protection des mains



**En cas d'un bref contact avec la peau :** Modèle de gants adapté Gants à usage unique. NBR (Caoutchouc nitrile)

**Lors de contact fréquents avec les mains :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Matériau approprié CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène) , NBR (Caoutchouc nitrile) , Caoutchouc butyle , NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Temps de pénétration 480 min

Epaisseur du matériau des gants Polychloroprène - CR (0,5 mm) caoutchouc nitrile/nitrillatex - NBR (0,35 mm) Caoutchouc butyle - Butyl (0,5 mm)

**Caractéristiques exigées :** Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres. EN ISO 374

**Remarque :** Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité. Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

#### Protection corporelle

Porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Vêtement de protection. EN 13034 Fibres naturelles (coton) , fibres synthétiques résistantes à la chaleur

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques DIN EN 13832-2

### Protection respiratoire

En principe, pas besoin d'une protection respiratoire personnelle.

### Remarques générales

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

**Aspect :** Aérosol

**Couleur :** incolore

**Odeur :** caractéristique

### Caractéristiques en matière de sécurité

État physique :	Liquide
-----------------	---------

Point de fusion/point de congélation :	non déterminé
--	---------------

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :	( 1013 hPa ) > 35 °C
---	----------------------

Température de décomposition :	non déterminé
--------------------------------	---------------

Point éclair :	< 23 °C
----------------	---------

Température d'auto-inflammation :	> 200 °C
-----------------------------------	----------

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



Nom commercial du produit : HEY Tex Impra  
Mise à jour : 07.10.2024  
Date d'édition : 22.09.2025

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

Limite inférieure d'explosivité :	0,6	Vol-%
Limite supérieure d'explosivité :	12	Vol-%
Limite inférieure d'explosivité :	non applicable	
Limite supérieure d'explosivité :	non applicable	
Pression de vapeur :	non déterminé	
Dampfdruck :	( 50 °C )	43 hPa
Densité :	( 20 °C )	0,78 g/cm <sup>3</sup>
Densité relative :	( 20 °C )	non déterminé
Densité relative :	( 20 °C )	non déterminé
Test de séparation des solvants :	( 20 °C )	non déterminé
Solubilité dans l'eau :	( 20 °C )	pratiquement insoluble
Solubilité dans les corps gras :	( 20 °C )	Non déterminé.
pH :		non déterminé
log P O/W :		non déterminé
Temps d'écoulement :	( 20 °C )	non applicable
Viscosité :	( 20 °C )	non applicable
Viscosité cinématique :	( 40 °C )	non applicable
Teneur en solvant :	>	85 Pds %
Seuil olfactif :		non déterminé
Densité de vapeur relative :	( 20 °C )	non déterminé
Vitesse d'évaporation :		non déterminé
Solides inflammables :	Non applicable.	
Liquides comburants :	Négligeable.	
Propriétés explosives :	Non déterminé.	
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux :	Négligeable.	

## 9.2 Autres informations

Aucune

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir section 7 de la fiche de données de sécurité.

### 10.5 Matières incompatibles

Aucun connu.

### 10.6 Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

#### Toxicité aiguë

# Fiche de données de sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Corrosion

### Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

## Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

### Cancerogénéité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

## Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## 11.2 Informations sur les autres dangers

Potentiel de troubles endocriniens:

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

Autres indications de toxicité:

Le produit n'a pas été testé. Les déclarations sur la toxicologie ont été dérivées des propriétés des composants individuels.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1 Toxicité

Le produit n'a pas été testé. L'énoncé est déduit à partir des propriétés des différents composants.

### Toxicité aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

### 12.3 Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

### 12.4 Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

### 12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit ne contient pas de composants à des concentrations de 0,1% ou plus qui sont classés comme persistants, bioaccumulables et toxiques (PBT) ou très persistants et très bioaccumulables (vPvB).

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à

**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

l'annexe XIII du règlement REACH.

#### 12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Le produit ne contient aucune substance supérieure aux limites légales qui figure sur la liste établie en vertu de l'article 59, paragraphe 1, du règlement (CE) n° 1907/2006 sur la base des propriétés de perturbation endocrinienne ou qui présente des propriétés de perturbation endocrinienne ou de dommage endocrinien conformément au règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou au règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

#### 12.7 Autres effets néfastes

Le produit ne contient aucune des substances énumérées dans le règlement (CE) 1005/2009 relatif aux substances qui appauvrisent la couche d'ozone.

#### 12.8 Autres informations écotoxicologiques

##### Informations complémentaires

Éviter une introduction dans l'environnement.

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Eliminer en observant les réglementations administratives.

#### 13.2 Informations complémentaires

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

UN 1950

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport par voie terrestre (ADR/RID)  
AÉROSOLS

Transport maritime (IMDG)  
AEROSOLS

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)  
AEROSOLS, FLAMMABLE

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

Classe(s) :	2
Code de classification :	5F
Danger n° (code Kemler) :	23
Code de restriction en tunnel :	D
Dispositions particulières :	LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger :	2.1

Transport maritime (IMDG)

Classe(s) :	2.1
Numéro EmS :	F-D / S-U
Dispositions particulières :	LQ 1 I · E 0
Étiquette de danger :	2.1

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Classe(s) :	2.1
Dispositions particulières :	E 0
Étiquette de danger :	2.1

#### 14.4 Groupe d'emballage

# Fiche de données de

## sécurité

conforme Règlement (CE) n°  
1907/2006 (REACH)

SCHWEIZER-EFFAX since 1906



Nom commercial du produit : HEY Tex Impra  
Mise à jour : 07.10.2024  
Date d'édition : 22.09.2025

Version (Révision) : 2.0.0 (1.0.0)

### 14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID) : Non

Transport maritime (IMDG) : Non

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR) : Non

### 14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucune

### 14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### Réglementations EU

Directive aérosol (75/324/CEE)

#### Autorisations et limites d'utilisation

##### Limites d'utilisation

##### Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe XVII (limitations)

Restriction d'utilisation conformément à l'annexe XVII, du règlement REACH n° : 3, 40, 75

### 15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette préparation. Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange/préparation:

Hydrocarbures, C9-C10, n-alcanes, isoalcanes, cycliques, < 2 % d'aromatiques ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119471843-XXXX ; N°CE : 927-241-2

PROPANE-2-OL ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119457558-25-0000 ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0

Hydrocarbons, C6-C7, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, < 5% n-hexane ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119475515-33 ; N°CE : 921-024-6

ACÉTATE D'ISOPROPYLE ; Numéro d'enregistrement REACH : 01-2119537214-46-0000 ; N°CE : 203-561-1; N°CAS : 108-21-4

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### 16.1 Indications de changement

02. Classification de la substance ou du mélange · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] · 02. Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] - Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage · 03. Composants dangereux · 15. Limites d'utilisation

### 16.2 Abréviations et acronymes

ADR = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par route ADN = Accord européen relatif au transport de marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures. ATE = Valeurs estimées pour la toxicité aiguë. AwSV = Ordonnance sur les installations de traitement des substances dangereuses pour l'eau CAS = Numéro du Chemical Abstract Service CE = Communauté Européenne CLP = Règlement CE 1272/2008 CMR = cancérogène mutagène reprotoxique DIN = Institut allemand de normalisation. DNEL = Niveau dérivé sans effet DMEL = Niveau d'effet minimal dérivé EC50 = Concentration efficace moyenne qui induit un effet défini autre que la mort dans une population test. EG = Communauté européenne. EN = Normes européennes. IATA = Règlement sur les marchandises dangereuses de l'Association internationale du transport aérien IBC-Code = Code international relatif à la construction et à l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en grandes quantités. IMDG = Code maritime international pour les marchandises dangereuses ISO = Organisation internationale de normalisation LC50 = Concentration létale 50 LD50 = Dose létale 50 MAK = Concentration maximale sur le lieu de travail. MARPOL = Convention internationale pour la protection du milieu marin contre les déchets d'exploitation des navires. NOEC = Aucun effet observé Concentration. OECD = Organisation de coopération et de développement économiques. PBT =

**Nom commercial du produit :** HEY Tex Impra  
**Mise à jour :** 07.10.2024  
**Date d'édition :** 22.09.2025

**Version (Révision) :** 2.0.0 (1.0.0)

Persistant, bioaccumulable et toxique. pH = potentiel de l'hydrogène PNEC = Concentration prédictive sans effet PPM = parties par million REACH = Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques (Règlement CE 1907/2006) RID = Règlement concernant le transport international de marchandises dangereuses par train TWA = Limite d'exposition moyenne pondérée dans le temps UN-Numéro = Numéro ONU pour le transport de marchandises dangereuses. vPvB = Très persistant et très bioaccumulatif, conformément au règlement REACH. VOC = Composés organiques volatils (COV)

#### 16.3 Références littéraires et sources importantes des données

Aucune

#### 16.4 Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

#### 16.5 Texte des phrases H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

#### 16.6 Indications de stage professionnel

Aucune

#### 16.7 Informations complémentaires

Ce produit est une bombe aérosol Bag-on-Valve. Le Bag-on-Valve est une bombe aérosol avec un système à deux compartiments. Le produit sans gaz propulseur se trouve dans la chambre intérieure (sachet en plastique). Entre le sac contenant le produit et la bombe, il y a de l'air comprimé qui, lorsque la buse est actionnée, exerce une pression sur le sac et fait sortir le produit vers l'extérieur.

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.